



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Training and Specialized Services Division/Division de  
la formation et des services spécialisés  
Terrasses de la Chaudière 5th Floor  
Terrasses de la Chaudière 5e étage  
10 Wellington Street,  
10, rue Wellington,  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Analyse de résidus de produits chim	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 39903-200178/E	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 39903-200178	<b>Date</b> 2021-06-22
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZH-163-39367	
<b>File No. - N° de dossier</b> 163zh.39903-200178	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-09-15</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> MacNeil, Blaine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 163zh
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 403-3918 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
39903-200178/E  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.  
006  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
163zh  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Amendement 006

Veuillez consulter les questions et réponses suivantes, ainsi que les modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

**Q1. Objet : La tyvalosine qui est indiquée dans la méthode A01 pour détecter les antibiotiques de diverses classes dans la viande dans la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques, mais non à l'appendice 1 de l'annexe A ni à la pièce jointe 10 – Renseignements sur la méthode et feuille sommaire.**

La méthode A01 de la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques, indique une LD  $\leq$  0,005 mg/kg; et une LQ  $\leq$  0,05 mg/kg pour la tyvalosine dans les critères d'évaluation. La tyvalosine ne figure pas dans la liste des analytes de la même section. Il n'y a pas de champ de saisie pour la tyvalosine dans la pièce jointe 10 – Renseignements sur la méthode et feuille sommaire.

Nous souhaitons confirmer que la tyvalosine est un analyte obligatoire dans les antibiotiques de diverses classes dans la viande, tel qu'il est indiqué et, dans l'affirmative, avoir une ligne spécifiée dans la pièce jointe 10 – Renseignements sur la méthode et feuille sommaire.

R1. Oui, la tyvalosine est un analyte désiré. Les modifications ont été ajustées pour tenir compte de l'appendice de l'annexe A et de la pièce jointe 1 de la partie A.

#### SUPPRIMER :

A01	Antibiotiques de diverses classes	Méthode CV/DR-M-3031.11 de l'ACIA Saskatoon	Les résidus ciblés sont extraits des tissus par un mélange d'eau et d'acétonitrile. L'extrait est centrifugé et le liquide surnageant est dégraissé à l'hexane. L'échantillon est centrifugé de nouveau, la phase d'hexane est éliminée et l'extrait obtenu est concentré par évaporation en atmosphère d'azote jusqu'à un volume de 0,5 ml. L'extrait est transféré dans un tube à microcentrifugation, et le volume est porté à 1,5 ml en ajoutant de l'eau. L'extrait est microcentrifugé à haute vitesse, et une aliquote est	Viande (muscle et rein pour toutes les espèces sauf la volaille; muscle et foie seulement pour la volaille) viande (aliments cuits et transformés)	Amoxicilline	0,005	0,015	Une confirmation au moyen d'une technique de SM acceptable est requise.  Voir la section Tâches et spécifications techniques  Remarque : La méthode de référence indique que les composés	30	L'« ANALYTE » doit être indiqué comme la « détection des antibiotiques de diverses classes », et la « QUANTITÉ » peut prendre la valeur « 0 » si le résultat est négatif ou la valeur « 1 » si le résultat est positif pour au moins l'un des analytes. S'il y a lieu, les analytes dont le résultat est positif doivent être indiqués sur une ligne distincte, et la quantité représentant la valeur réelle en mg/kg doit être confirmée.	
						Ampicilline	0,005				0,015
						Céfazoline	0,005				0,015
						Céphalexine	0,005				0,015
						Chloramphénicol	0,000 2				0,001
						Chlortétracycline	0,005				0,015
						Ciprofloxacine	0,005				0,015
						Clindamycine	0,005				0,015
Cloxacilline	0,005	0,015									



Solicitation No. - N° de l'invitation  
39903-200178/E  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.  
006  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
163zh  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Pénicillin G		0,005	0,015	Les confirmations de tous les résultats positifs > 0,2 mg/kg pour la doxycycline, l'oxytétracycline et la tétracycline, et tous les résultats positifs pour la chlortétracycline > 0,05 mg/kg peuvent être confirmés au moyen de la méthode présentée pour les TÉTRACYCLINE S dans ce tableau, à la discrétion de l'offrant
Pirlimycine		0,005	0,015	
Sarafloxacin		0,005	0,015	
Spiramycine		0,005	0,05	
Sulfabenzamide		0,005	0,015	
Sulfacétamide		0,005	0,015	
Sulfachloropyridazine		0,005	0,015	
Sulfadiazine		0,005	0,015	
Sulfadiméthoxine		0,005	0,015	
Sulfadoxine		0,005	0,015	
Sulfaéthoxyypyridazine		0,005	0,015	
Sulfaguandine		0,005	0,015	
Sulfamérazine		0,005	0,015	
Sulfaméthazine		0,005	0,015	
Sulfaméthoxyypyridazine		0,005	0,015	
				Toute analyse positif dont le résultat est supérieur aux limites de détection des macrolides énumérées plus haut doit être confirmée en utilisant, à la discrétion de l'entrepreneur, la méthode d'analyse des MACROLIDES/LINCOSAMIDES indiquée dans le présent tableau.



AJOUTER :

A01	Antibiotiques de diverses classes	<p>Méthode CVD R-M-3031.11 de l'ACIA Saskatoon</p> <p>Les résidus ciblés sont extraits des tissus par un mélange d'eau et d'acétonitrile. L'extrait est centrifugé et le liquide surageant est dégraisé à l'hexane. L'échantillon est centrifugé de nouveau, la phase d'hexane est éliminée et l'extrait obtenu est concentré par évaporation en atmosphère d'azote jusqu'à un volume de 0.5 ml. L'extrait est transféré dans un tube à microcentrifugation, et le volume est porté à 1,5 ml en ajoutant de l'eau. L'extrait est microcentrifugé à haute vitesse, et une aliquote est filtrée sur une membrane GHP avant d'être soumise à l'analyse par CPL-SM-SM.</p>	Viande (muscle et rein pour toutes les espèces sauf la volaille; muscle et foie seulement pour la volaille) viande (aliments cuits et transformés)	<table border="1"> <tr><td>Amoxicilline</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Ampicilline</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Céfazoline</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Céphalexine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Chloramphénicol</td><td>0,000<sup>2</sup></td><td>0,001</td></tr> <tr><td>Chlortétracycline</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Ciprofloxacine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Clindamycine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Cloxacilline</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Danofloxacine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Désacétyl céphapirine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Déséthylène ciprofloxacine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>disulfure de désfuryle-ceftiofur-cystéine</td><td>0,005</td><td>0,05</td></tr> <tr><td>Dicloxacilline</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Doxycycline</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Enrofloxacine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Érythromycine</td><td>0,005</td><td>0,05</td></tr> <tr><td>Florfenicol</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Gamithromycine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Josamycine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> <tr><td>Lincomycine</td><td>0,005</td><td>0,015</td></tr> </table>	Amoxicilline	0,005	0,015	Ampicilline	0,005	0,015	Céfazoline	0,005	0,015	Céphalexine	0,005	0,015	Chloramphénicol	0,000 <sup>2</sup>	0,001	Chlortétracycline	0,005	0,015	Ciprofloxacine	0,005	0,015	Clindamycine	0,005	0,015	Cloxacilline	0,005	0,015	Danofloxacine	0,005	0,015	Désacétyl céphapirine	0,005	0,015	Déséthylène ciprofloxacine	0,005	0,015	disulfure de désfuryle-ceftiofur-cystéine	0,005	0,05	Dicloxacilline	0,005	0,015	Doxycycline	0,005	0,015	Enrofloxacine	0,005	0,015	Érythromycine	0,005	0,05	Florfenicol	0,005	0,015	Gamithromycine	0,005	0,015	Josamycine	0,005	0,015	Lincomycine	0,005	0,015	<p>Une confirmation au moyen d'une technique de SM acceptable est requise.</p> <p>Voir la section Tâches et spécifications techniques</p> <p>Remarque : La méthode de référence indique que les composés suivants n'ont pas satisfait aux critères de quantification : chlortétracycline, tylosine, tilimicosine, spiramycine, néospiramycine, tildipirosine.</p> <p>Si les résultats de validation de l'entrepreneur sont similaires, la quantification et la confirmation pourront être effectuées en utilisant la méthode de remplacement indiquée plus bas. Sinon, le résultat de quantification</p>	30	<p>The "ANALYTE" is to be reported as "Multi-class Antibiotics Screen" and the "AMOUNT" is to be "0" for a negative and a "1" for a positive for one or more of the analytes. In the event of a positive, the analyte(s) found to be positive is/are to be reported as a separate entry and the amount as the actual value confirmed, in mg/kg</p>
Amoxicilline	0,005	0,015																																																																				
Ampicilline	0,005	0,015																																																																				
Céfazoline	0,005	0,015																																																																				
Céphalexine	0,005	0,015																																																																				
Chloramphénicol	0,000 <sup>2</sup>	0,001																																																																				
Chlortétracycline	0,005	0,015																																																																				
Ciprofloxacine	0,005	0,015																																																																				
Clindamycine	0,005	0,015																																																																				
Cloxacilline	0,005	0,015																																																																				
Danofloxacine	0,005	0,015																																																																				
Désacétyl céphapirine	0,005	0,015																																																																				
Déséthylène ciprofloxacine	0,005	0,015																																																																				
disulfure de désfuryle-ceftiofur-cystéine	0,005	0,05																																																																				
Dicloxacilline	0,005	0,015																																																																				
Doxycycline	0,005	0,015																																																																				
Enrofloxacine	0,005	0,015																																																																				
Érythromycine	0,005	0,05																																																																				
Florfenicol	0,005	0,015																																																																				
Gamithromycine	0,005	0,015																																																																				
Josamycine	0,005	0,015																																																																				
Lincomycine	0,005	0,015																																																																				
		<p>USDA : Dépistage et confirmation</p>																																																																				

Solicitation No. - N° de l'invitation  
 39903-200178/E  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client  
 39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.  
 006  
 File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
 163zh  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>de résidus de médicaments pour animaux par UHPLC-MS-MS-MS-MS <a href="https://www.fsis.usda.gov/sites/default/files/media_file/2020-09/CLG-MRM1.pdf">https://www.fsis.usda.gov/sites/default/files/media_file/2020-09/CLG-MRM1.pdf</a></p>	<p>pour l'extraction et le nettoyage des échantillons. Les résidus extraits sont examinés par UHPLC-MS-MS au moyen d'un spectromètre triple quadripôle dans des conditions d'ionisation par électrospray (ESI). Les analytes sont identifiés en les comparant à des étalons ayant une matrice identique.</p>			<p>Natilline          Néospiramycine          Norfloxacin          Novobiocine          Ofloxacin          Oléandomycine          Oxacilline          Oxytétracycline          Pénicillin G          Pirlimycine          Sarafloxacin          Spiramycine          Sulfabenzamide          Sulfacétamide          Sulfachloropyridazine          Sulfadiazine</p>	<p>0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005          0,005</p>	<p>0,015          0,05          0,015          0,015          0,015          0,05          0,015          0,015          0,015          0,015          0,015          0,015          0,015</p>	<p>obtenue par la méthode proposée peut être présente sans qu'il soit nécessaire d'utiliser une autre méthode.          Tous les résultats positifs pour le florfenicol doivent être confirmés au moyen d'une méthode qui détermine le florfenicol-amine          Les confirmations de tous les résultats positifs &gt; 0,2 mg/kg pour la doxycycline, l'oxytétracycline et la tétracycline, et tous les résultats positifs pour la chlorotétracycline &gt; 0,05 mg/kg peuvent être confirmés au moyen de la méthode présentée pour les TETRACYCLINES dans ce tableau, à la discrétion de l'offrant</p>		
--	---	--	--	--	---	---	--	---	--	--







Solicitation No. - N° de l'invitation  
39903-200178/E  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.  
006  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
163zh  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

		<p>Érythromycine Florfenicol Gamithromycine Josamycine Lincomycine Nafcilline Néospiramycine</p> <p>LD ≤ 0,05 mg/kg; et LQ ≤ 0,01 mg/kg tildipirosine</p>	<p>sulfaguanidine, sulfaméthoxypyridazine, sulfamérazine, sulfaméthazine, sulfaquinoxaline, sulfathiazole, tulathromycine, clindamycine, josamycine, pirlimycine, lincomycine, gamithromycine, novobiocine, tiamuline, triméthoprime</p>		
		<p>Norfloxacine Novobiocine Ofloxacine Oléandomycine Oxacilline Oxytétracycline Pénicilline G Pirimycine Sarafloxacine Spiramycine</p>	<p>Impossible à évaluer OU ≤ LD et ≤ LQ pour moins de 34 des 56 analytes énumérés ≤ LD et ≤ LQ pour 34 à 41 des 56 analytes énumérés ≤ LD et ≤ LQ pour 42 à 49 des 56 analytes énumérés ≤ LD et ≤ LQ pour 50 à 56 des 56 analytes énumérés</p>	<p>0 10 15 20</p>	<p>10</p>
		<p>Sulfabenzamide Sulfacétamide Sulfachloropyridazine Sulfadiazine Sulfadiméthoxine Sulfadoxine Sulfaéthoxypyridazine Sulfaguandine Sulfamérazine Sulfaméthazine Sulfaméthoxypyridazine Sulfanilamide Sulfanitran Sulfaquinoxaline Sulfathiazole Tétracycline Thiamphénicol Tiamuline Tildipirosine</p>			

		Tilmicosine Triméthoprime Tulathromycine (parent) Tylosine										
A01	ANTIBIOTIQUES DE DIVERSES CLASSES	<p>Viande (muscle et rein pour toutes les espèces, sauf la volaille; muscle et foie pour la volaille)</p> <p>Viande (aliments cuits et transformés)</p>	<p>LD ≤ 0,000 2 mg/kg; et LQ ≤ 0,001 mg/kg pour le chloramphénicol</p> <p>LD ≤ 0,005 mg/kg; et LQ ≤ 0,05 mg/kg pour oléandomycine, érythromycine, tylosine, tilmicosine, spiramycine, néospiramycine, disulfure de desfuroyl-ceftiofur-cystéine</p> <p>LD ≤ 0,005 mg/kg; et LQ ≤ 0,015 mg/kg pour cloxacilline, dicloxacilline, oxacilline, amoxicilline, ampicilline, pénicilline G, nafcilline, céfazoline, céphalexine, désacétylcéphapirine, ciprofloxacine, danofloxacine, sarafloxacine, enrofloxacine, norfloxacine, ofloxacine, déséthylène-ciprofloxacine, thiampénicol, florfenicol, oxytétracycline, tétracycline, chlortétracycline, doxycycline, sulfacétamide, sulfanilamide, sulfabenzamide, sulfachloropyridazine, sulfadiméthoxine, sulfadoxine, sulfadiazine, sulfaéthoxy-pyridazine,</p> <p>sulfaguanidine, sulfaméthoxy-pyridazine, sulfamérazine, sulfaméthazine, sulfaquinoxaline,</p> <p>sulfathiazole, tulathromycine, clindamycine, josamycine, pitrimycine, lincomycine, gamithromycine, novobiocine, tiamuline, triméthoprime</p> <p>LD ≤ 0,05 mg/kg; et LQ ≤ 0,1 mg/kg pour tildipirosine</p> <p>LD ≤ 0,005 mg/kg; et LQ ≤ 0,01 mg/kg pour tylvalosine</p> <p>Impossible à évaluer OU</p> <p>≤ LD et ≤ LQ pour moins de 34 des 57 analytes énumérés</p> <p>≤ LD et ≤ LQ pour 34 à 41 des 57 analytes énumérés</p>									
	Norfloxacin Novobiocine Ofloxacine Oléandomycine Oxacilline		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1281 497 1352 1257"></td> <td data-bbox="1281 296 1352 495">0</td> <td data-bbox="1281 186 1352 294">10</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1352 497 1396 1257"></td> <td data-bbox="1352 296 1396 495">10</td> <td data-bbox="1352 186 1396 294">20</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1352 186 1396 495"></td> <td data-bbox="1352 296 1396 495"></td> <td data-bbox="1352 186 1396 294">10</td> </tr> </table>		0	10		10	20			10
	0	10										
	10	20										
		10										

AJOUTER :



Solicitation No. - N° de l'invitation  
39903-200178/E  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.  
006  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
163zh  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

également référence à la même appendie de la méthode de référence qui ne contient pas ces limites.

Nous souhaitons confirmer les niveaux obligatoires non cités de LD et de LQ pour les œufs et le miel pour la sulfaéthoxypyridazine, la sulfaguandine, le sulfanilamide et l'ormétoprime.

R2. Voir la modification 005 de la Q2, les données sur la LD et la LQ se trouvent à l'appendice II de la méthode CVDR-M-3031.11 et à l'appendice VI de la méthode CVDR-M-3039.01

**Q3. *Objet : Les analytes dans le trenbolone qui ne figurent pas sur la liste des analytes de la méthode A27 de la détection des AINS, des hormones, des stéroïdes et des tranquillisants dans la pièce jointe 1 à la partie 4 – Critères techniques.***

La méthode A27 de la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques, ne mentionne pas l'alpha-trenbolone ni la bêta-trenbolone dans la liste des analytes. Les critères d'évaluation indiquent 29 comme le nombre d'analytes requis en référence à l'appendice 1 de l'annexe A. Si ce nombre devait inclure les trenbolones comme analytes requis, on aurait inscrit 31.

Nous souhaitons confirmer que la liste des analytes requis dans les critères d'évaluation totalise 31 si les analytes dans le trenbolone sont inclus.

R3. Voir la modification 005 « Correction apportée à la modification 004 », à la page 9

**Q4. *Objet : L'alpha-trenbolone est inscrite comme analyte optionnel pour la méthode A30 pour détecter du zéranol et des stilbènes dans la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques, mais non dans la pièce jointe 10 – Renseignements sur la méthode et feuille sommaire.***

La méthode A30 de la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques énumère l'alpha-trenbolone avec les critères LD et LQ; cependant, l'alpha-trenbolone ne comporte pas de ligne spécifiée pour l'entrée dans la pièce jointe 10 – Renseignements sur la méthode et feuille sommaire.

Nous souhaitons confirmer que l'alpha-trenbolone doit être signalé sur une ligne spécifiée dans la pièce jointe 10, Renseignements sur la méthode et feuille sommaire, et, dans l'affirmative, avoir une ligne spécifiée.

R4. La pièce jointe 10, Renseignements sur la méthode et feuille sommaire, est mise à jour.

**Q5. *Objet : La matrice des muscles qui est indiquée dans la méthode A40 pour détecter des pyréthrinines synthétiques dans la pièce jointe 10, Renseignements sur la méthode et feuille sommaire, mais non la pièce jointe 1 à la partie 4, Critères techniques.***

Le muscle ne figure pas comme une matrice dans la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques. La plupart de ces analytes figurent dans la

Solicitation No. - N° de l'invitation  
39903-200178/E  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.  
006  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
163zh  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

méthode A39 pour détecter des pesticides DEM dans le muscle; cependant, le flucythrinate ne serait pas inclus dans le muscle par la portée de la méthode A39 comme il le devrait si le muscle était une matrice qui figure dans la méthode A40.

Nous souhaitons confirmer si le muscle n'était pas destiné à être inclus pour les analytes et les niveaux spécifiés dans les critères d'évaluation de la méthode A40 pour la détection des pyréthrinés synthétiques dans la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques.

A5. Le muscle doit être inclus comme matrice.  
Dans la pièce jointe 1 de la partie 4

SUPPRIMER :

A40	PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	Produits laitiers Œufs Viande (graisse)	Cis-perméthrine Trans-perméthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenvalérate Flucythrinate Lambda- cyhalothrine Tau-fluvalinate	Impossible à évaluer	0	
				LD > 0,015 mg/kg ou LQ > 0,05 mg/kg pour l'un des 9 analytes		
			LD ≤ 0,015 mg/kg et LQ ≤ 0,05 mg/kg pour les 9 analytes.	5		5

AJOUTER :

A40	PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	Produits laitiers Œufs Viande (graisse, <b>muscle</b> )	Cis-perméthrine Trans-perméthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenvalérate Flucythrinate Lambda- cyhalothrine Tau-fluvalinate	Impossible à évaluer	0	
				LD > 0,015 mg/kg ou LQ > 0,05 mg/kg pour l'un des 9 analytes		
			LD ≤ 0,015 mg/kg et	5		5

**6. Objet : Le mépiquat-4-hydroxy et le difenzoquat qui sont indiqués dans la méthode A43 pour détecter les pesticides polaires dans la viande, dans Groupe B, dans la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques, mais non à la pièce jointe 1 de l'annexe A ni à la pièce jointe 10 – Renseignements sur la méthode et feuille sommaire.**

La méthode A43 de la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques, utilisée dans la détection des pesticides polaires, fait référence à l'appendice 1 de l'annexe A pour les critères d'évaluation de la LD et de la LQ. Aucune valeur de la LD ou de la LQ n'est indiquée pour la



Solicitation No. - N° de l'invitation 39903-200178/E Amd. No. - N° de la modif. 006 Buyer ID - Id de l'acheteur 163zh  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client 39903-200178 File No. - N° du dossier 006 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

A43	<a href="http://www.eurl-pesticides.eu/userfiles/file/meth_QUP_Pe_AO_V3_2.pdf">http://www.eurl-pesticides.eu/userfiles/file/meth_QUP_Pe_AO_V3_2.pdf</a>	Après l'ajustement de l'eau et l'ajout de méthanol acidifié et de l'EDTA, les résidus sont extraits de la partie des essais par agitation. Après la centrifugation, une aliquote de l'extrait brut est nettoyée par une dilution simultanée avec de l'acétonitrile et la dSPE avec un sorbant à base d'ODS, ce qui entraîne une précipitation ou une absorption d'une grande partie des co-extractibles. L'extrait nettoyé est centrifugé et filtré, puis il est assujéti à une analyse déterminative par LC-MS/MS. Différentes méthodes de LC-MS/MS pour l'analyse simultanée de différentes combinaisons de pesticides sont présentées.	Viande (muscle, foie ou rein)	<p>GROUP A :</p> <p>Glyphosate 0,02 0,05</p> <p>AMPA (acide aminométhylphosphonique) 0,02 0,05</p> <p>Glufosinate 0,02 0,05</p> <p>N-acétyl AMPA 0,02 0,05</p> <p>N-acétyl-glyphosate 0,02 0,05</p> <p>N-acétyl-glufosinate 0,02 0,05</p> <p>Ethephon 0,01 0,03</p> <p>Fosétyl-AI 0,01 0,03</p> <p>HEPA 0,01 0,03</p> <p>MPPA 0,01 0,03</p> <p>GROUP B :</p> <p>Aminocyclopyrachlore 0,01 0,03</p> <p>Amitrole 0,01 0,03</p> <p>Chlorméquat 0,01 0,03</p> <p>Chloridazon-desphényl 0,01 0,03</p> <p>Cryomazine 0,01 0,03</p> <p>Difenzoquat 0,01 0,03</p> <p>Mépiquat 0,01 0,03</p> <p>Mépiquat-4-hydroxy 0,01 0,03</p> <p>Morpholine 0,01 0,03</p> <p>Toxine de néreïs 0,01 0,03</p> <p>Triméthylsulfonium 0,01 0,03</p> <p>Mélamine 0,01 0,03</p> <p>Propamocarb 0,01 0,03</p> <p>Propamocarbe-N-desméthyl 0,01 0,03</p>	Une confirmation au moyen d'une technique de MS acceptable est requise	90	L'« ANALYTE » doit être déclaré comme « Ecran des pesticides polaires » et la « QUANTITE » doit être « 0 » pour un résultat négatif et « 1 » pour un résultat positif pour un ou plusieurs des analytes. Dans l'éventualité d'un résultat positif, les analytes déterminés comme étant positifs doivent être déclarés comme une entrée distincte et la quantité doit correspondre à la valeur réelle confirmée, en mg/kg.
-----	---	---	-------------------------------	--	--	----	---

**Q7. Objet : Liste en double du MCPA pour la méthode A44 utilisée dans la détection des herbicides du type phénoxy à la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques, ce qui donne lieu à des critères d'évaluation qui précèdent un plus grand nombre d'analytes requis.**

La méthode A44 utilisée dans la détection des herbicides du type phénoxy à la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques, indique le MCPA deux fois. Les critères d'évaluation comptent l'analyte deux fois lorsqu'on spécifie que « la LD et la LQ sont égales ou inférieurs à celles indiquées... et aux 11 autres analytes ». Toutefois, si le MCPA n'était pas répété, il n'y aura que 10 autres analytes.

Nous souhaitons confirmer que tous les résultats sont obtenus en utilisant une LD et des LQ acceptables pour 2,4-D et MCPA ainsi que les 10 autres analytes plutôt que les 11 analytes imprimés.



Solicitation No. - N° de l'invitation  
39903-200178/E  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.  
006  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
163zh  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VMIE

**R7.** Voir la modification 005 de la Q6

**Q8. Objet : La méthode A01 utilisée pour détecter les antibiotiques de diverses classes et la LQ pour le chloramphénicol dans la pièce jointe 1 de la partie 4 par rapport aux appendices à l'annexe A. Confusion entre les addenda.**

Dans l'addenda 1, il a été indiqué dans la réponse no 1 que : « La valeur dans la pièce jointe 1 de la partie 4 est la valeur correcte. La LQ requise dans l'appendice 1 de l'annexe A doit être de **0,000 1 mg/kg**. Veuillez consulter la version révisée ci-jointe de la page 1 des appendices de l'annexe A. »

Dans l'addenda 4, il a été indiqué dans l'annexe A1 que : « Dans la méthode A01, le chloramphénicol devrait être  $LD \leq 0,0002 \text{ mg/kg}$ ; et **LQ  $\leq 0,001 \text{ mg/kg}$**  dans la pièce jointe 1 de la partie 4 (p 5 de 31) et l'appendice de l'annexe A (p. 1 de 56) »

Pouvez-vous confirmer quelle est la LQ du chloramphénicol?

**A8.** Voir la modification 004 de la Q1

**Q9 :**

En ce qui a trait à l'énoncé des techniques instrumentales de détermination et de quantification tel qu'il est présenté à la page 6 de l'appel d'offres :

« ... L'ACIA acceptera des modifications aux techniques instrumentales de détermination et de quantification de la méthode analytique, à condition qu'elles soient fondées sur des principes scientifiques solides. »

L'ACIA peut-elle expliquer la définition ou la limite des « modifications »? Peut-on modifier la « base » de la méthode? Par exemple, si la base de la méthode de l'appendice 1 de l'annexe « A » concerne une analyse instrumentale par chromatographie en phase liquide avec spectrométrie de masse en tandem (LC-MS-MS), avons-nous raison de supposer qu'on ne peut pas remplacer par une autre technologie instrumentale de base telle qu'elle figure à l'appendice 1 de l'annexe « A »?

**A9.** Démontrez que les critères de rendement et de validation de la méthode répondent aux critères de confirmation. La référence donne un point de départ.

Voir les points 3.2.1; 3.2.2 de l'énoncé des travaux

**Q10 :**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
39903-200178/E  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.  
006  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
163zh  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Pour l'examen du « matériel d'analyse ». Tous les échantillons seront-ils expédiés aux laboratoires peu après le 1<sup>er</sup> août et tous en même temps? Le laboratoire aura-t-il jusqu'à la date de clôture des soumissions pour compléter les résultats de ces échantillons?

A10. Voir la modification 005 des Q11 et Q12

**Question 11 :**

*Je ne fais que suivre cette demande et j'espère que vous pourriez fournir plus de renseignements. Seriez-vous en mesure de nous dire quand nous pourrions recevoir les échantillons et tout autre renseignement (p. ex. le nombre d'échantillons fournis, combien d'échantillons par essai ou par matrice, et si du matériel vierge est également inclus)?*

**R11.** Voir la modification 005 de la Q11 pour la date de la livraison.

Pour la partie A : Pour les produits laitiers, les œufs, la viande, le miel et les fruits et légumes, on s'attend à ce que la livraison se fasse entre deux et quatre des analyses demandées qui doivent être évaluées à l'aide du matériel d'analyse pour chacun de ces cinq groupes.

Pour la partie B : La matrice sera constituée d'autres aliments transformés qui sont typiques de ce qui pourrait être analysé pour les analyses demandées. Environ la moitié des analyses demandées auront un matériel d'analyse. Les détails ne sont pas finalisés à la suite de cette réponse. Dans tous les cas, aucun matériel vierge ne sera fourni.

Veillez consulter le document révisé de la pièce jointe 10 ci-joint.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.